

## Renseignements utiles

### Concours national de la Résistance et de la Déportation 2020-2021

Dans cette rubrique figurent les informations essentielles pour participer à ce concours. Nous vous conseillons de vous reporter, pour plus de détails, aux informations officielles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mises en ligne sur le site [eduscol : eduscol.education.fr/cnrd](http://eduscol.education.fr/cnrd)

**Thème : « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister »**

Inscriptions	
<b>Pour les établissements situés sur le territoire national</b> : se référer aux instructions données par le recteur de l'académie (la liste des interlocuteurs au sein des services territoriaux de l'Éducation nationale est disponible sur la page <a href="http://eduscol.education.fr/cnrd">eduscol</a> dédiée au concours, indiquée ci-dessus).	
<b>Pour les établissements français à l'étranger</b> : se référer aux informations communiquées par l'AEFE et la MLF	
Participation au concours	
Catégories de participation	Modalités de participation
<b>1<sup>re</sup> catégorie</b> – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat)	Réalisation d'un <b>devoir individuel</b> en classe, sous surveillance, sans documents personnels. <b>Durée: 3 heures.</b>
<b>2<sup>e</sup> catégorie</b> – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat)	Réalisation d'un <b>travail collectif</b> pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours.
<b>3<sup>e</sup> catégorie</b> – Collèges (classes de 3 <sup>e</sup> )	Réalisation d'un <b>devoir individuel</b> en classe, sous surveillance, sans documents personnels. <b>Durée: 2 heures.</b>
<b>4<sup>e</sup> catégorie</b> – Collèges (classes de 3 <sup>e</sup> )	Réalisation d'un <b>travail collectif</b> pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours
Transmission des productions réalisées	
Les copies individuelles et les travaux collectifs sont à transmettre par l'établissement scolaire : <ul style="list-style-type: none"><li>■ pour les établissements situés sur le territoire métropolitain : au service de l'Éducation nationale compétent (généralement la DSDEN mais par sécurité, se référer aux instructions données par le recteur) ;</li><li>■ pour les établissements des DROM-COM : au rectorat ou vice-rectorat ;</li><li>■ pour les établissements français à l'étranger : se référer aux instructions reçues lors de l'inscription.</li></ul>	
Résultats et remises des prix	
Les lauréats académiques recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée, si possible, à une date symbolique et dans un lieu lui conférant un caractère solennel. Les meilleurs travaux de chaque catégorie seront sélectionnés à l'échelle académique pour être présentés au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés au cours d'une cérémonie officielle à Paris.	

## Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire

Les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle organisent chaque année, après les résultats du Concours national de la Résistance et de la Déportation, le concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire. Ce concours offre aux élèves la possibilité d'exprimer leur sensibilité aux aspects artistiques et architecturaux des lieux de Mémoire au travers de la technique photographique. Avant toute participation, nous vous invitons à lire le règlement du concours [www.fondationresistance.org/pages/actuation\\_pedag/concours\\_p.htm](http://www.fondationresistance.org/pages/actuation_pedag/concours_p.htm)

Les photographies doivent être envoyées avant le **14 juillet 2021** à l'adresse suivante:

**Les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle - Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire – 30 boulevard des Invalides 75007 PARIS**

Les trois meilleures photographies seront diffusées sur les sites de la Fondation de la Résistance [www.fondationresistance.org](http://www.fondationresistance.org), de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation [www.fondationmemoiredeportation.com](http://www.fondationmemoiredeportation.com) et de la Fondation Charles de Gaulle [www.charles-de-gaulle.org](http://www.charles-de-gaulle.org).



Photographie prise par Salomé CHANDIOUX, élève de troisième à la cité scolaire Le Mont Châtelet de Varzy (Nièvre). Elle a obtenu le premier prix en 2018-2019.



**Couverture:** 1. Défilé des troupes allemandes à Paris en juin 1940. *Service historique de la Défense.* 2. À Londres, le général de Gaulle passe en revue les premiers ralliés de la France libre le 14 juillet 1940. *Fondation de la France Libre.* 3. Recto du premier numéro du journal *Résistance*, publié clandestinement par le groupe du Musée de l'Homme. *Source gallica.bnf.fr / BnF.*